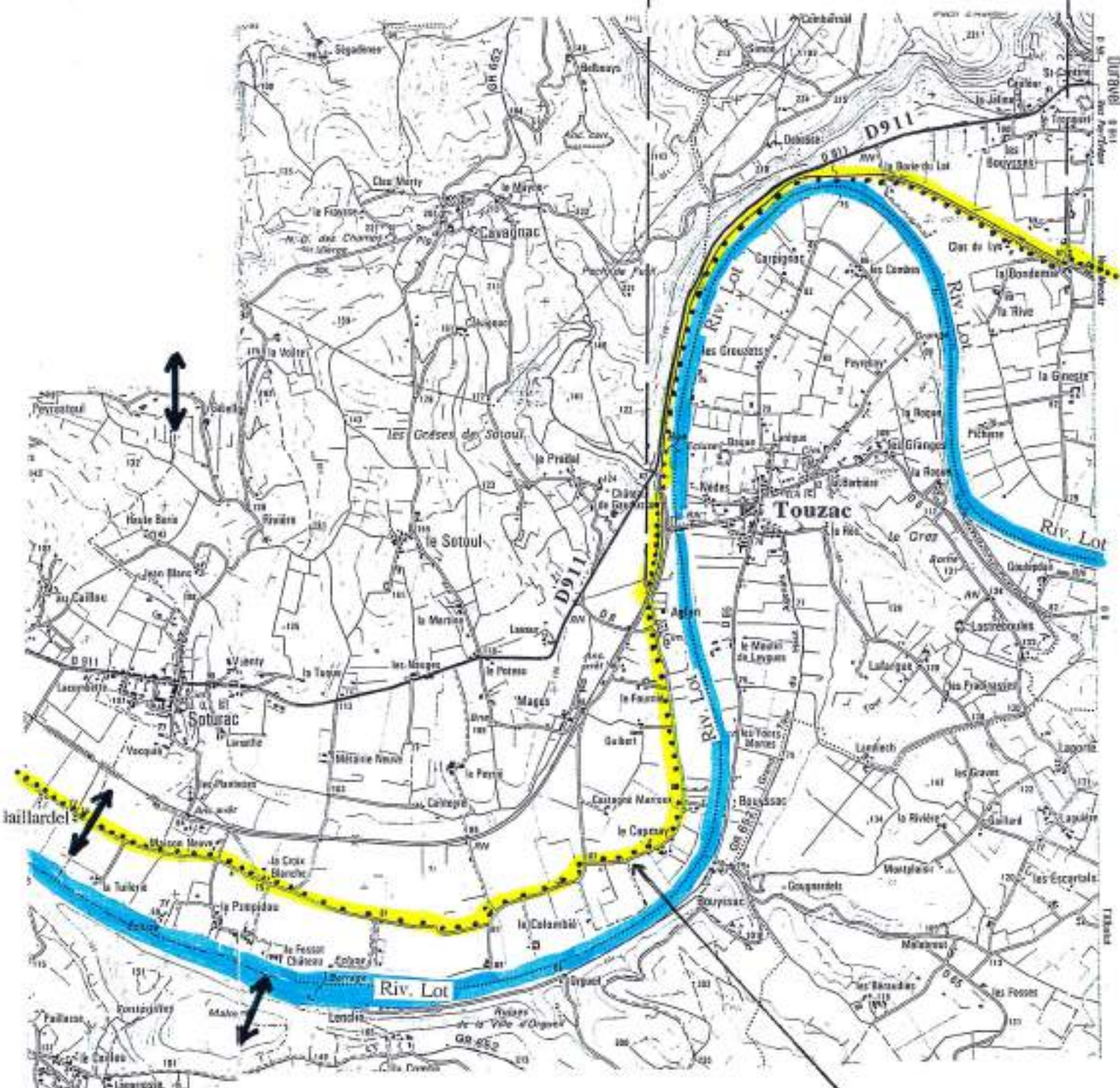


- Itinéraire "immédiat"
- ×××× Itinéraire "futur"
- ⌈ Section dangereuse à aménager

Voie Verte déjà aménagée sur ancienne voie ferrée de Soturac (Aglan) à Duravel (La Bondonie) 4 km



↕ Limite des Départements

Petite route tranquille de Gaillardel à l'église d'Aglan (4,7 km)

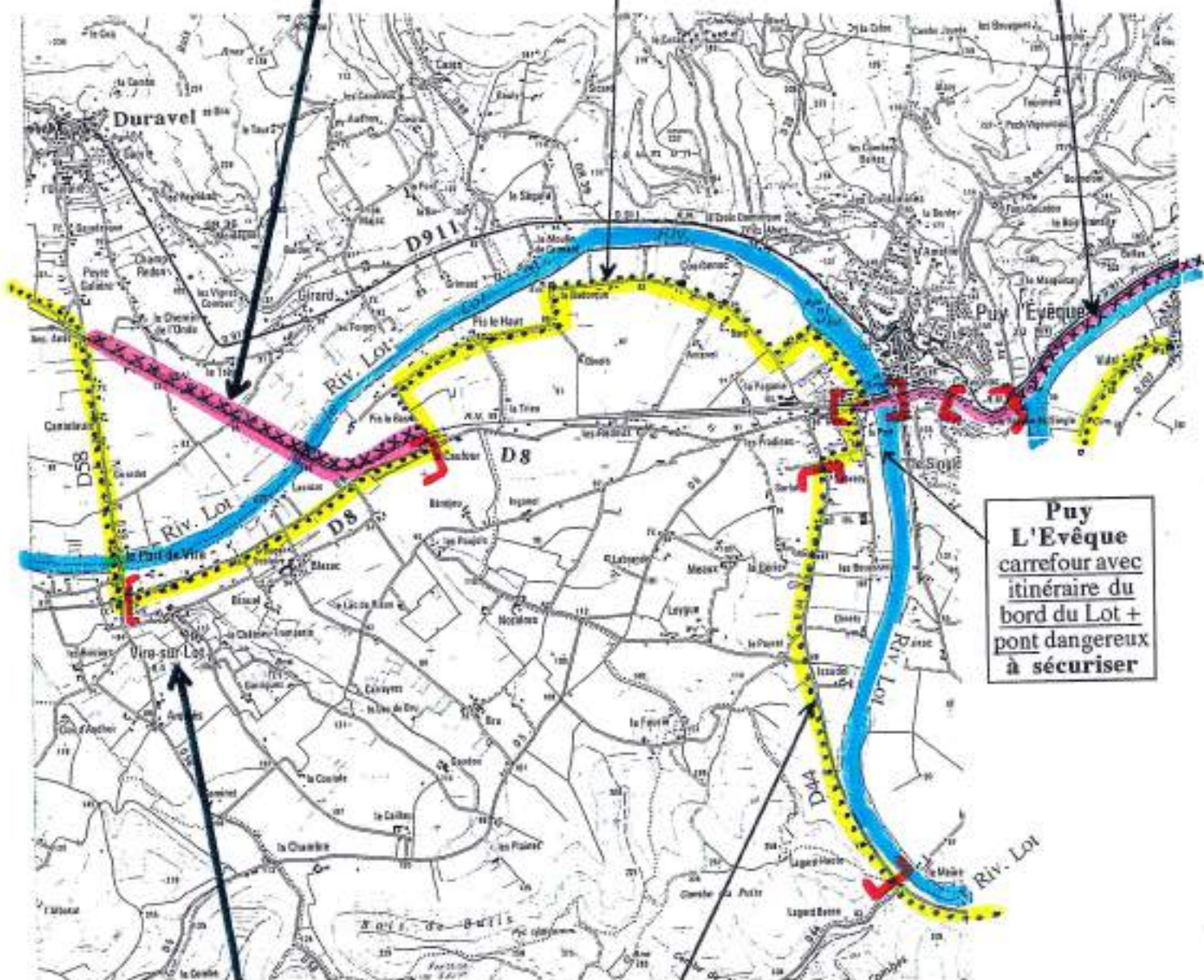
↕
Département du Lot-et-Garonne

Département du Lot

Itinéraire "futur" =
aménagement d'une Voie Verte sur anc. voie ferrée,
avec pont de Lacroze sur le Lot
 (de l'ancien arrêt D58 à Le Caufour)
Total = 2 km

Petite route tranquille
 du carrefour Le Caufour à l'écluse et
 au pont de Puy l'Evêque
 (4 km)

Itinéraire "futur" =
aménagement d'une Voie Verte sur anc. voie ferrée de
Puy l'Evêque à Castel franc
 voir carte suivante



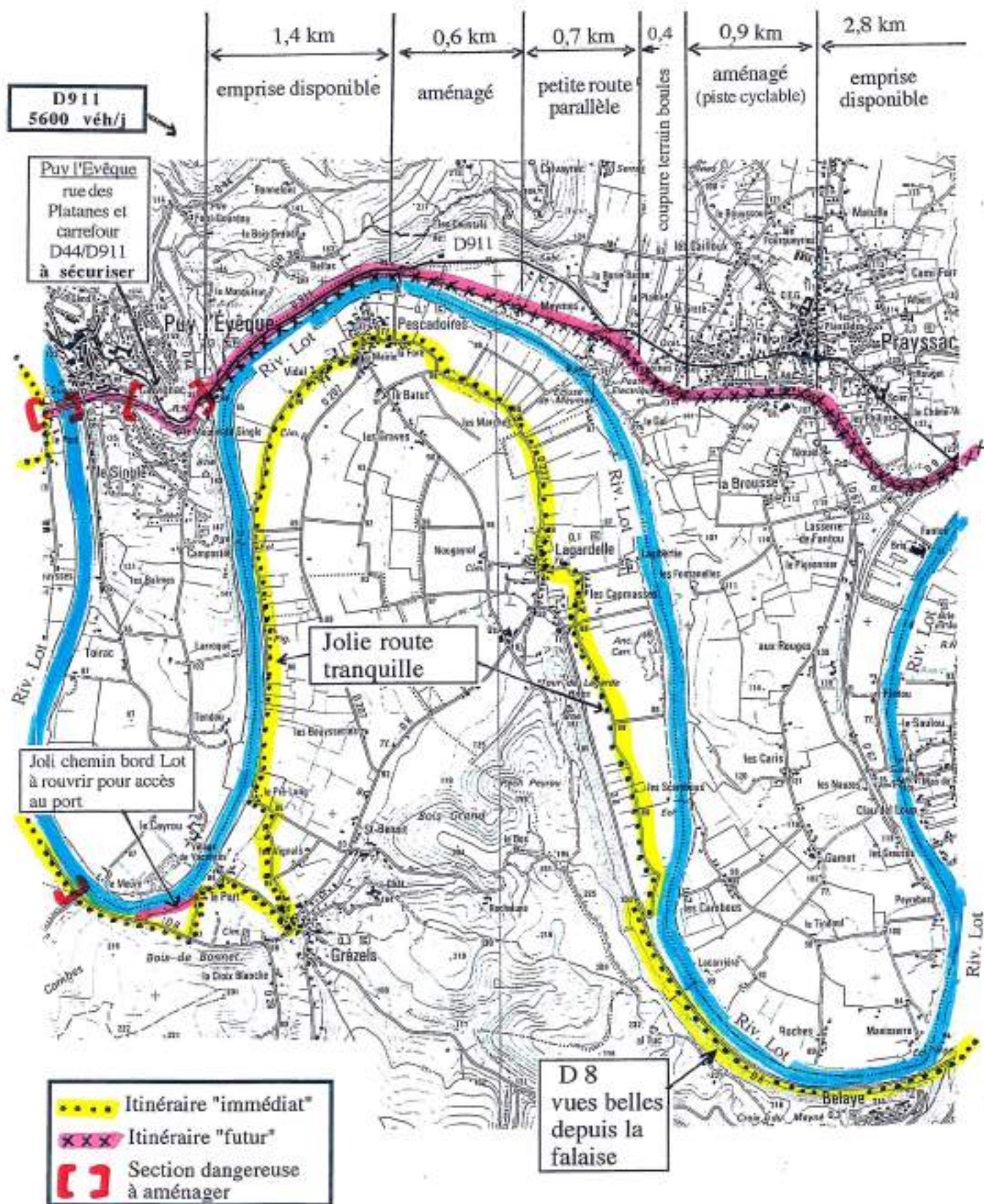
Puy l'Evêque
 carrefour avec
 itinéraire du
 bord du Lot +
 pont dangereux
 à sécuriser

D8 dangereuse
 1046 véh/j. moyenne
 annuelle PL= 4,6%
A sécuriser ou éviter
 (2 km)

D44 dangereuse
 1046 véh/j. moyenne
 annuelle PL= 4,6%
A sécuriser (par
marquage de files) ou
éviter
 (2,5 km)

..... Itinéraire "immédiat"
 x x x Itinéraire "futur"
 [] Section dangereuse
 à aménager

Itinéraire futur = voie verte sur ancienne voie ferrée en continu de Puy l'Evêque à Castel franc (6,8 km)



Itinéraire futur = voie verte sur ancienne voie ferrée en continu de Puy l'Evêque à Castelfranc (6,8 km)

Voie Verte déjà aménagée sur ancienne voie ferrée entre Castelfranc-pont et La Plaine de Mirandol (2,8 km)
(revêtement à améliorer)

petite route dans les vignes

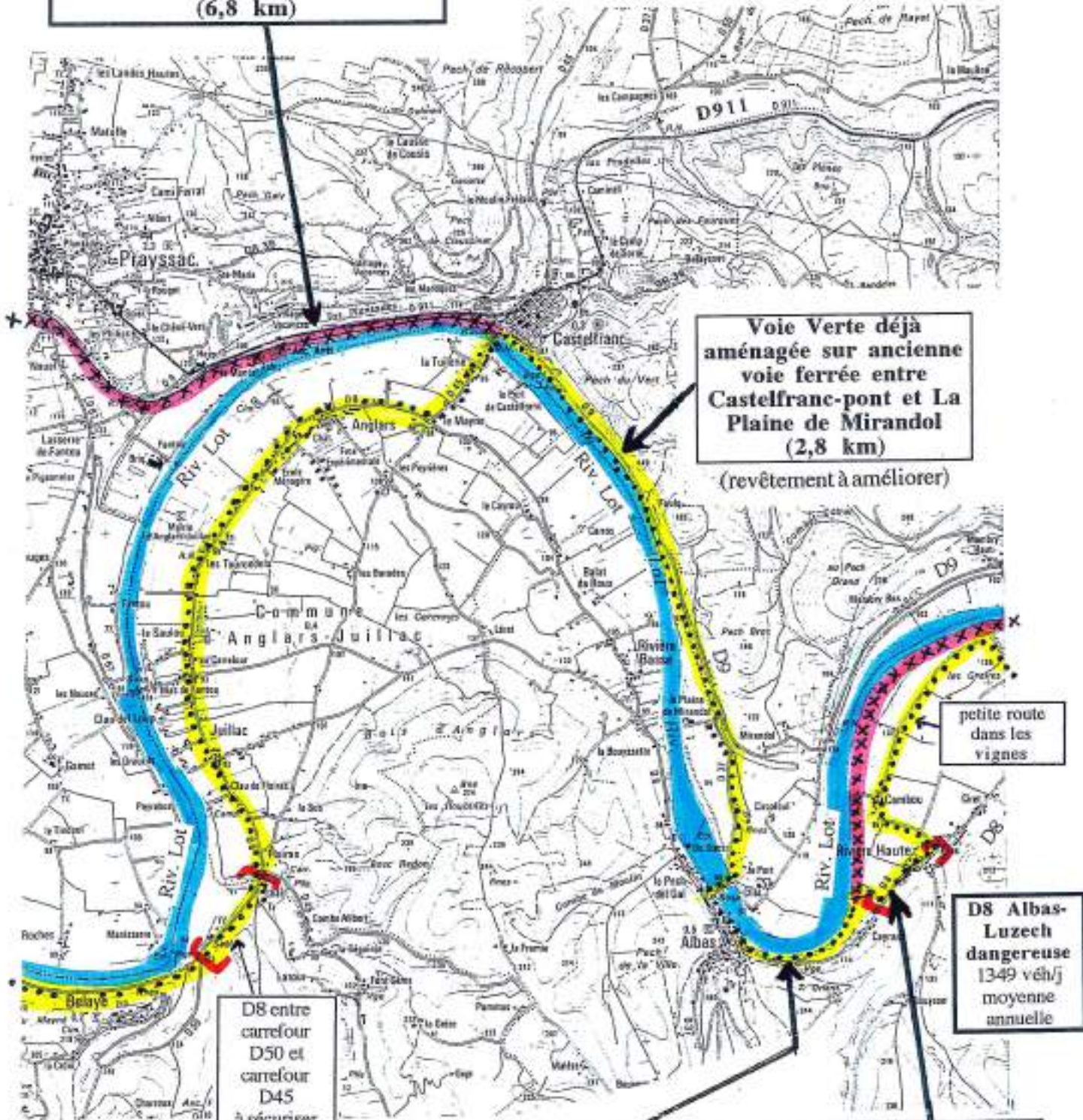
D8 Albas-Luzech dangereuse
1349 véh/j moyenne annuelle

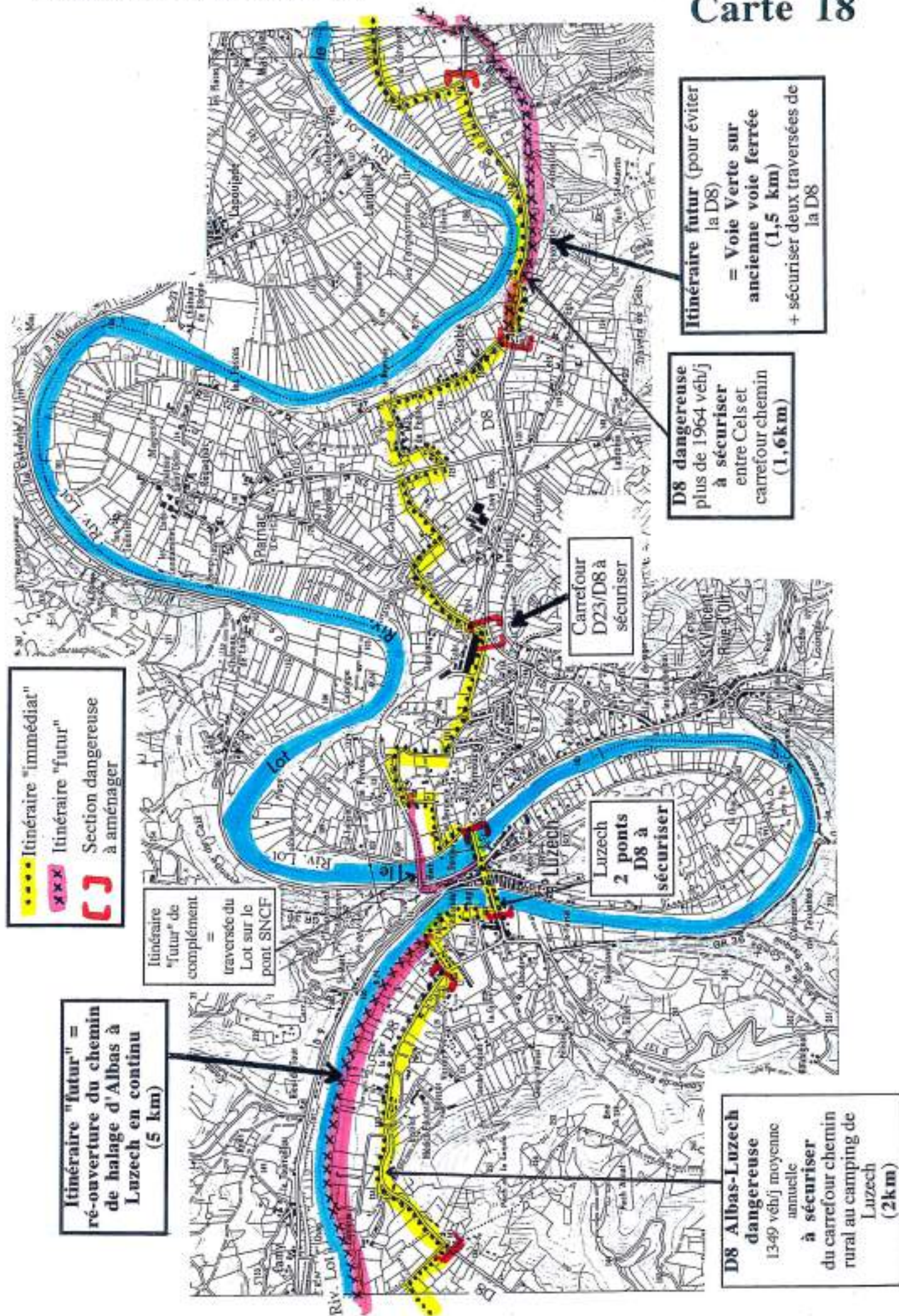
D8 entre carrefour D50 et carrefour D45 à sécuriser (0,8 km)

Beau chemin de halage enherbé déjà cyclable (par temps sec) au pied d'Albas à améliorer (1 km)

Aménagement prioritaire car permet d'éviter la D8 = chemin de halage du cimetière à Cambou à créer (500 m)
Itinéraire "futur" = réouverture du chemin de halage d'Albas à Luzech en continu (5 km)

- Itinéraire "immédiat"
- xxx Itinéraire "futur"
- [] Section dangereuse à aménager





- - - Itinéraire "immédiate"
- - - Itinéraire "futur"
[] Section dangereuse à aménager

Itinéraire "futur" =
 ré-ouverture du chemin
 de halage d'Albas à
 Luzech en continu
 (5 km)

Itinéraire
 "futur" de
 complément
 =
 traversée du
 Lot sur le
 pont SNCF

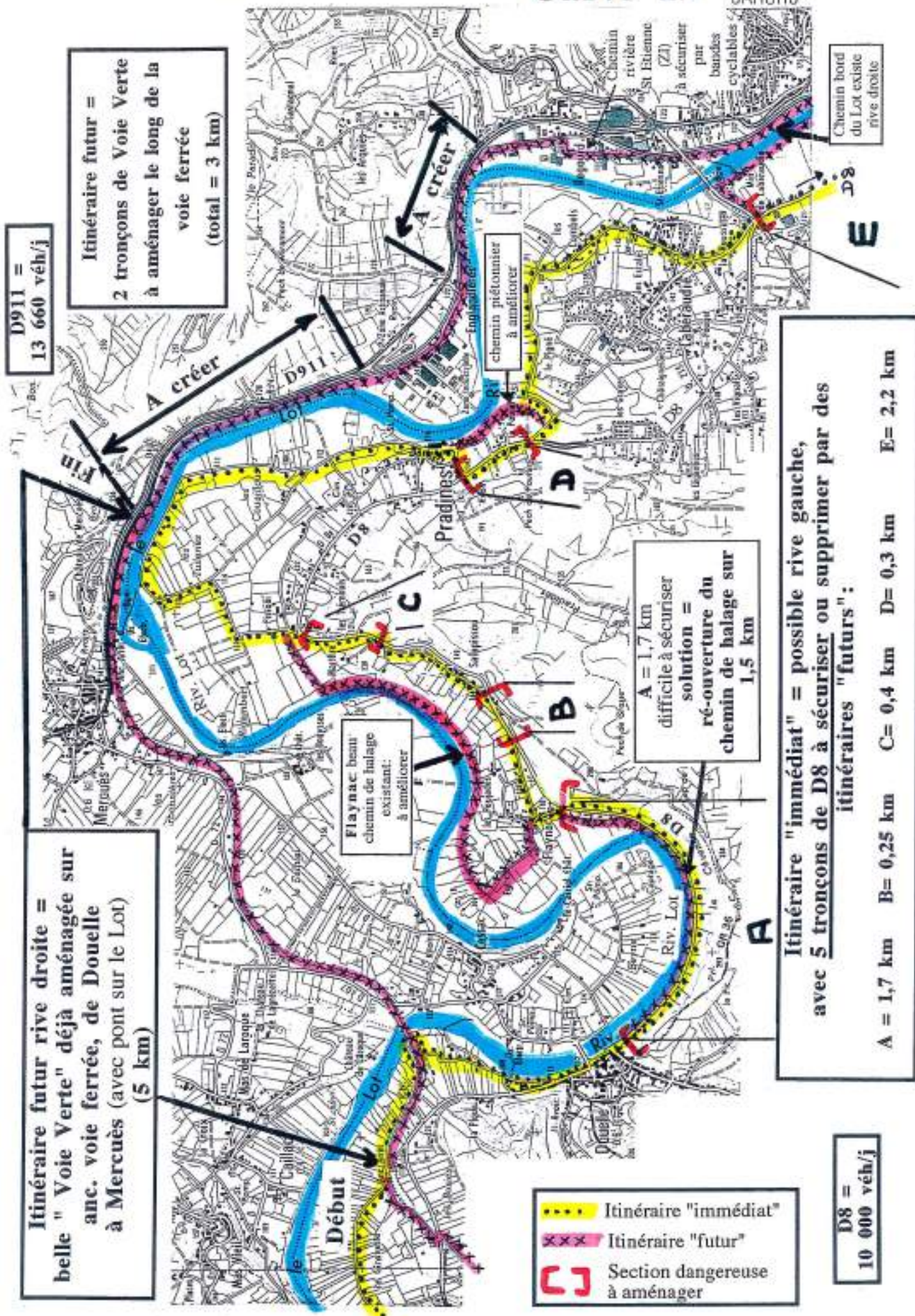
D8 Albas-Luzech
 dangereuse
 13-49 véh/j moyenne
 annuelle
 à sécuriser
 du carrefour chemin
 rural au camping de
 Luzech
 (2km)

Luzech
 2 ponts
 D8 à
 sécuriser

Carrefour
 D23/D8 à
 sécuriser

D8 dangereuse
 plus de 1964 véh/j
 à sécuriser
 entre Cels et
 carrefour chemin
 (1,6km)

Itinéraire futur (pour éviter
 la D8)
 = Voie Verte sur
 ancienne voie ferrée
 (1,5 km)
 + sécuriser deux traversées de
 la D8



D911 =
13 660 véh/j

Itinéraire futur =
2 tronçons de Voie Verte
à aménager le long de la
voie ferrée
(total = 3 km)

Itinéraire futur rive droite =
belle "Voie Verte" déjà aménagée sur
anc. voie ferrée, de Douelle
à Mercuès (avec pont sur le Lot)
(5 km)

A = 1,7 km
difficile à sécuriser
solution =
ré-ouverture du
chemin de halage sur
1,5 km

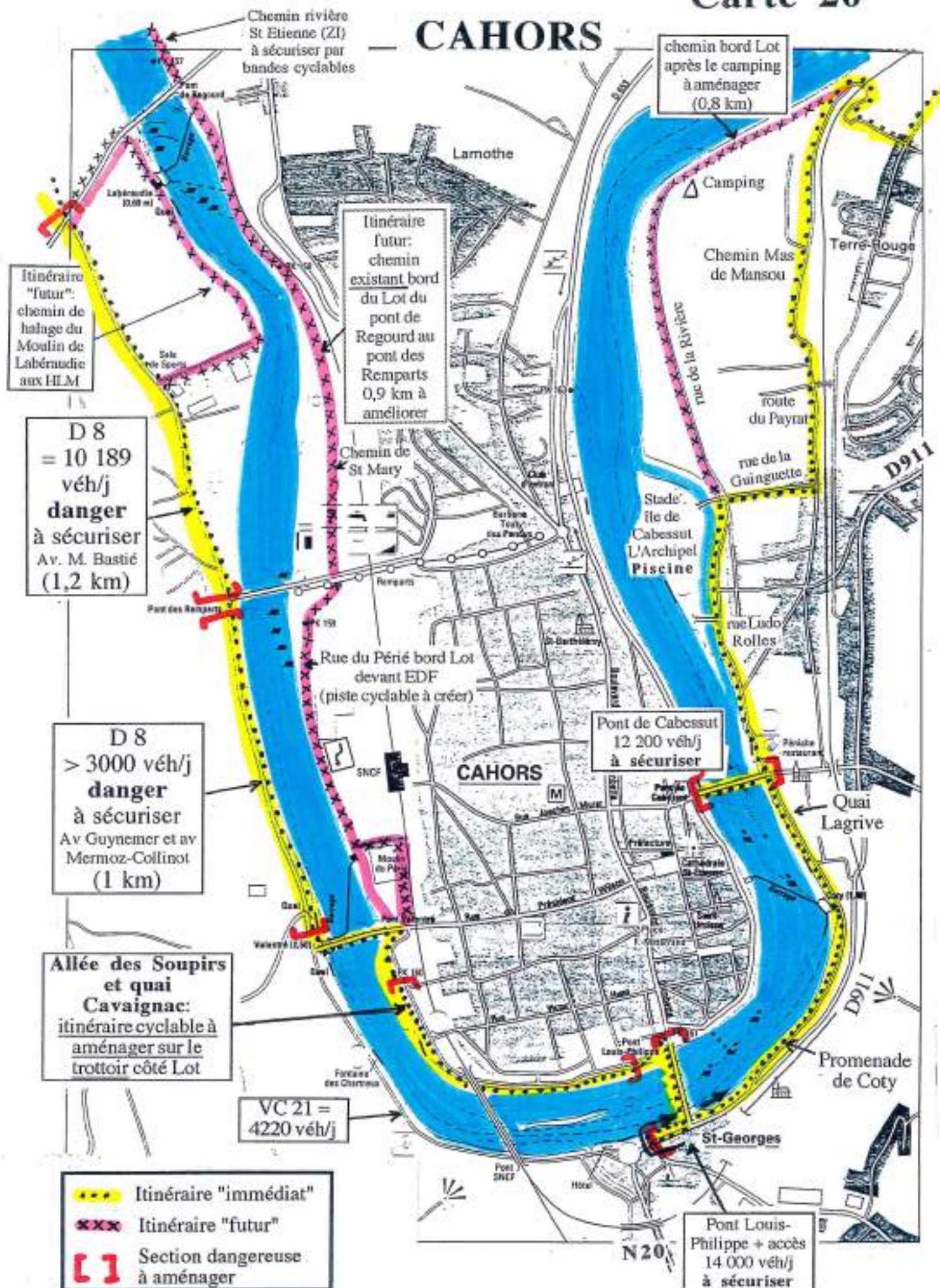
Itinéraire "immédiat" = possible rive gauche,
avec 5 tronçons de D8 à sécuriser ou supprimer par des
itinéraires "futurs":

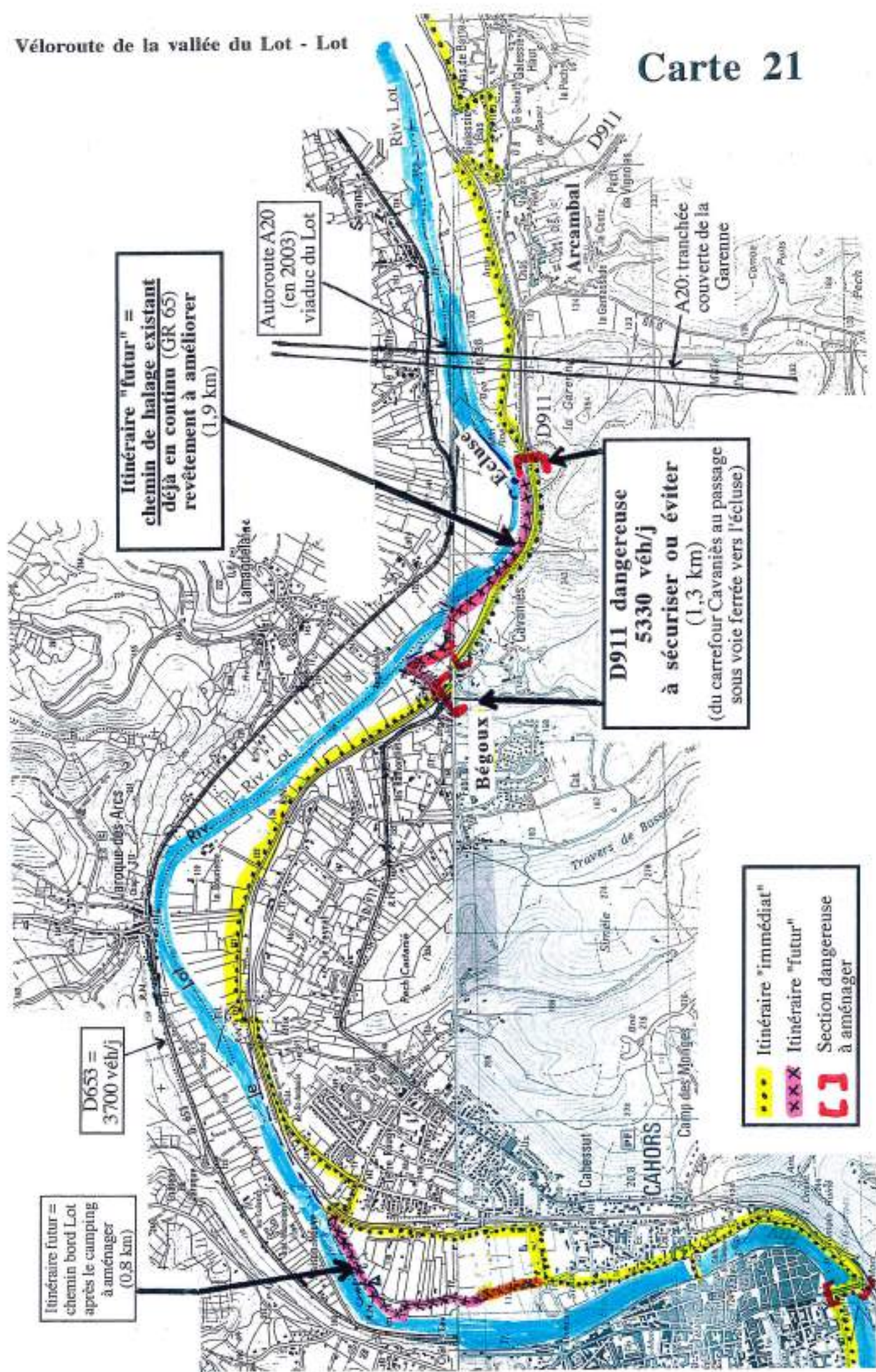
A = 1,7 km	B = 0,25 km	C = 0,4 km	D = 0,3 km	E = 2,2 km
------------	-------------	------------	------------	------------

D8 =
10 000 véh/j

- Itinéraire "immédiat"
- xxx Itinéraire "futur"
- Section dangereuse à aménager

CAHORS





Itinéraire futur =
chemin bord Lot
après le camping
à aménager
(0,8 km)

D653 =
3700 véh/j

Itinéraire "futur" =
chemin de halage existant
déjà en continu (GR 65)
revêtement à améliorer
(1,9 km)

Autoroute A20
(en 2003)
viaduc du Lot

D911 dangereuse
5330 véh/j
à sécuriser ou éviter
(1,3 km)
(du carrefour Cavanies au passage
sous voie ferrée vers l'écluse)

A20: tranchée
couverte de la
Garenne

- Itinéraire "immédiat"
- XXX Itinéraire "futur"
- [] Section dangereuse à aménager

Véloroute de la vallée du Lot - Lot

Itinéraire "immédiat" = possible seulement rive droite, avec 2 tronçons de D662. A et B, à sécuriser ou supprimer par des itinéraires "futurs":
A (Vers-St Géry) = 4 km B (Les Masseries-Bouziès) = 3,4 km

Itinéraire possible le long du Vers (GR46) vers Guillot, Cras et Labastide-Murat

D653 3700 véh/j à sécuriser (0,25 km)

D662 dangereuse 1900 véh/j, chaussée étroite à sécuriser ou éviter (tronçons A et B)

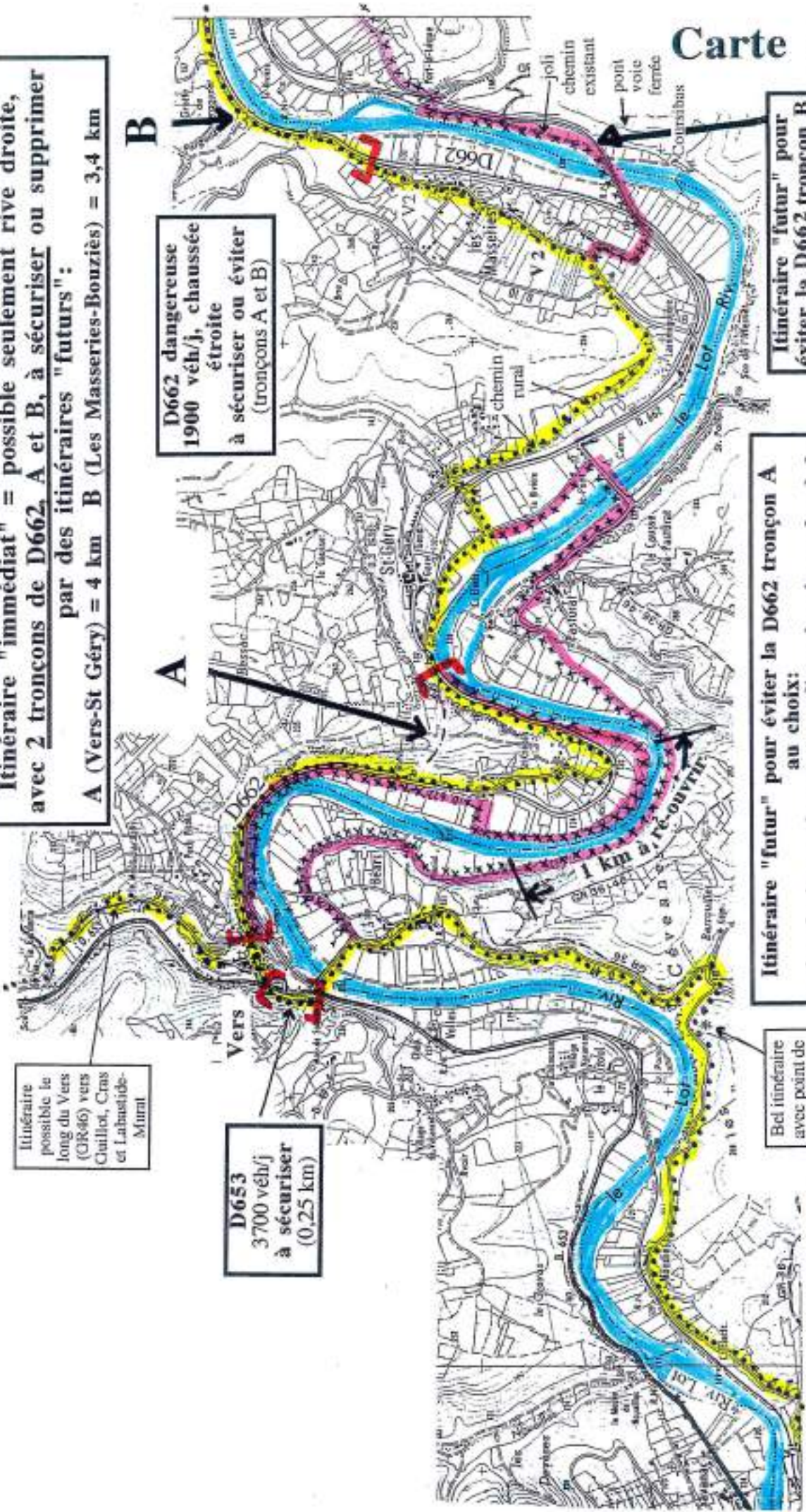
Bel itinéraire avec point de vue (*) alt 190m

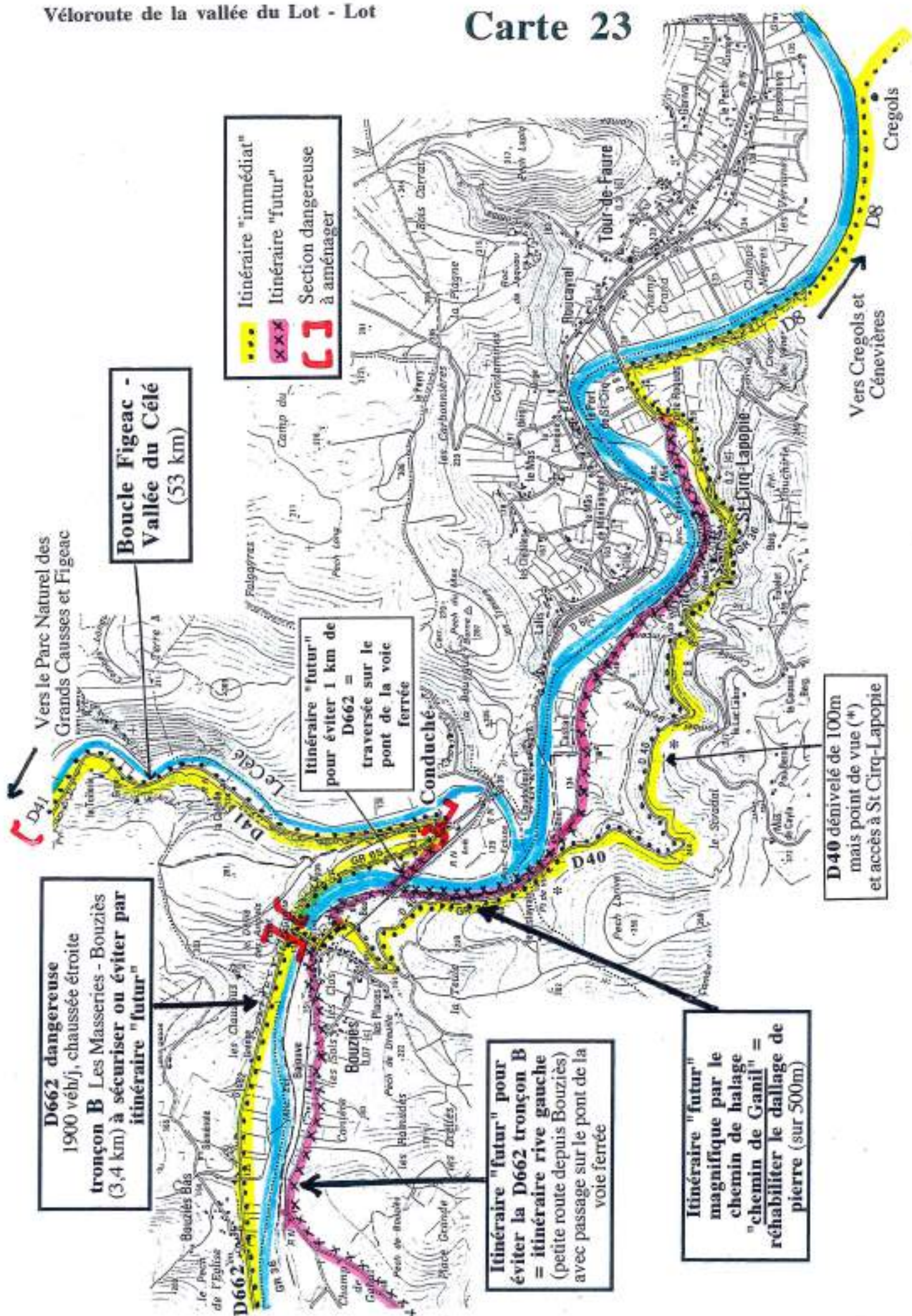
●●● Itinéraire "immédiat"
✕✕✕ Itinéraire "futur"
[] Section dangereuse à aménager

Itinéraire "futur" pour éviter la D662 tronçon A au choix:
 - rive droite = ré-ouverture d'un chemin au bord du Lot sur 4 km (iti tot = 5 km)
 - rive gauche = ré-ouverture du chemin de halage sur 1 km + petites routes à Bears et Pasturat (iti tot = 5 km)

Itinéraire "futur" pour éviter la D662 tronçon B = itinéraire rive gauche (petite route depuis Bouziès) avec passage sur le pont de la voie ferrée

Carte 22





Itinéraire "immédiat"
 Itinéraire "futur"
 Section dangereuse à aménager

Boucle Figeac - Vallée du Célé
 (53 km)

Vers le Parc Naturel des Grands Causses et Figeac

Itinéraire "futur" pour éviter 1 km de D662 = traversée sur le pont de la voie ferrée

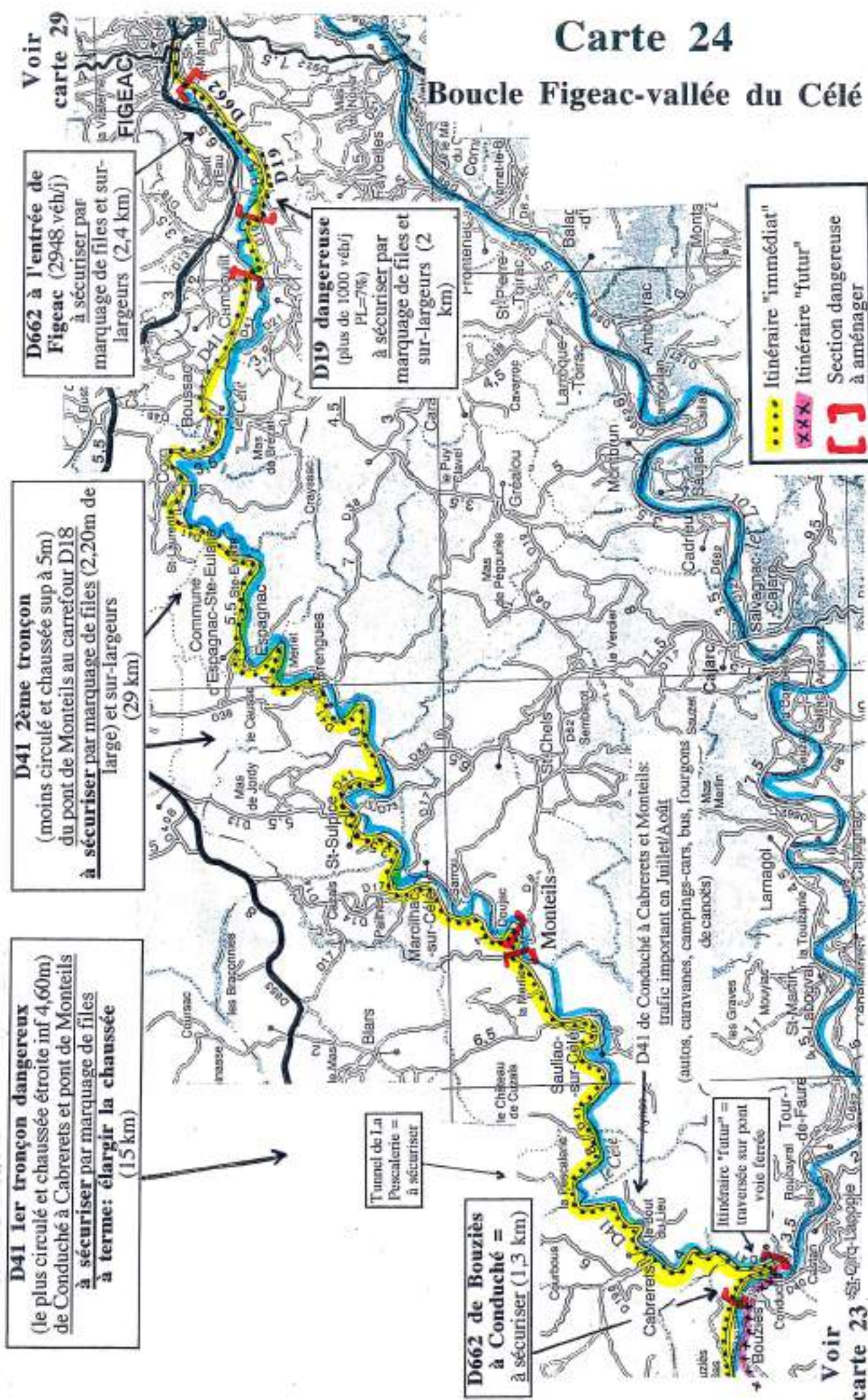
D662 dangereuse
 1900 véh/j, chaussée étroite
 tronçon B Les Masseries - Bouziès
 (3,4 km) à sécuriser ou éviter par
 itinéraire "futur"

Itinéraire "futur" pour éviter la D662 tronçon B = itinéraire rive gauche (petite route depuis Bouziès) avec passage sur le pont de la voie ferrée

Itinéraire "futur" magnifiquement par le chemin de halage "chemin de Ganiil" = réhabiliter le dallage de pierre (sur 500m)

D40 dénivelé de 100m mais point de vue (*) et accès à St Cirq-Lapopie




Vers Cregols et Cénevières



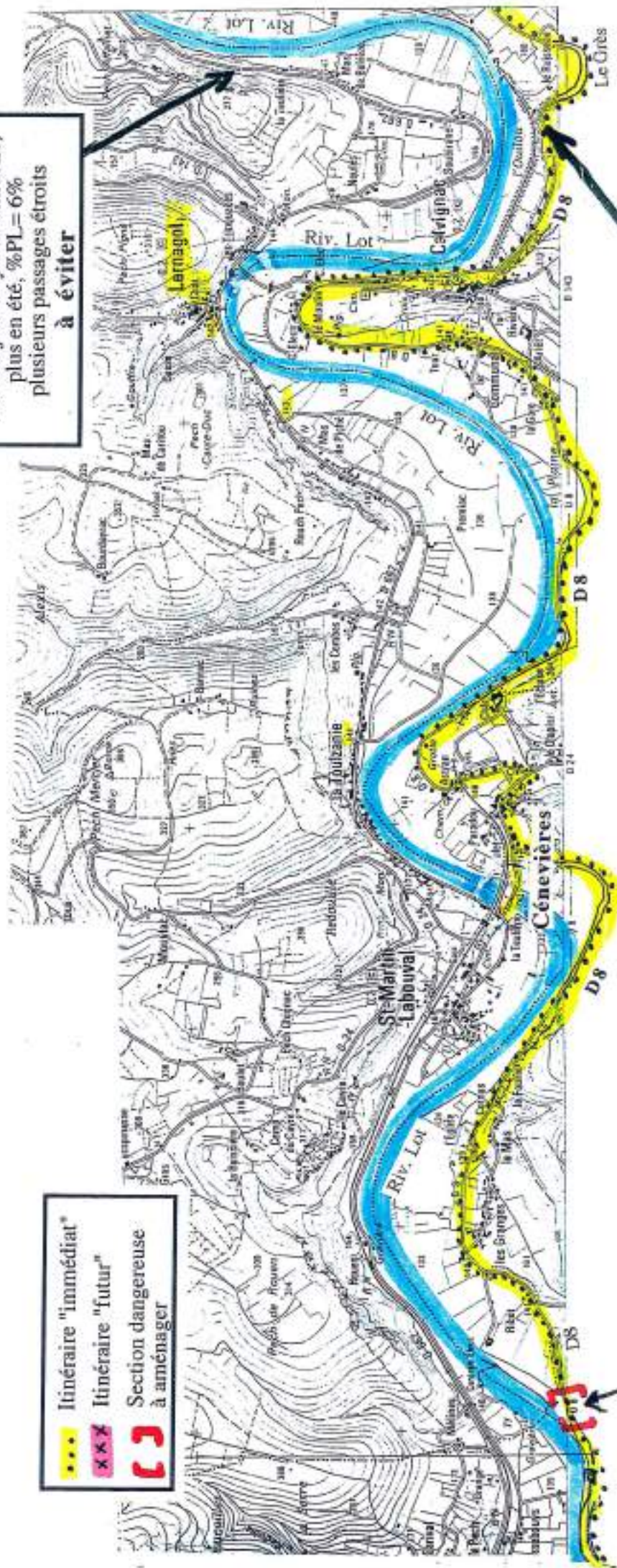
Carte 25

Itinéraire principal (suite)

Véloroute de la vallée du Lot - Lot

-  Itinéraire "immédiat"
-  Itinéraire "futur"
-  Section dangereuse à aménager

D662 entre Larnagol et Cajarc
750 véh/j en moyenne annuelle,
plus en été, %PI = 6%
plusieurs passages étroits
à éviter



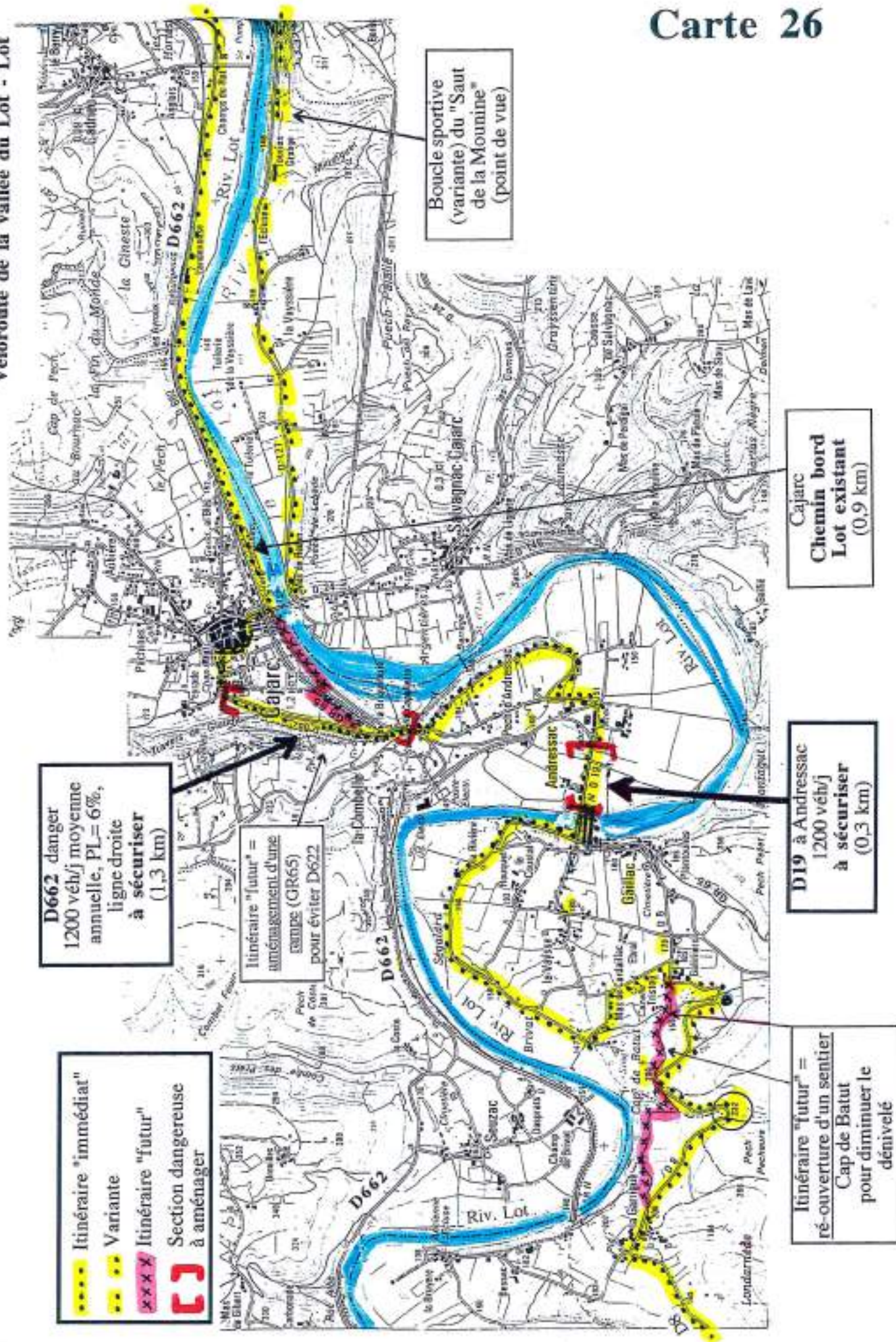
Carte 25

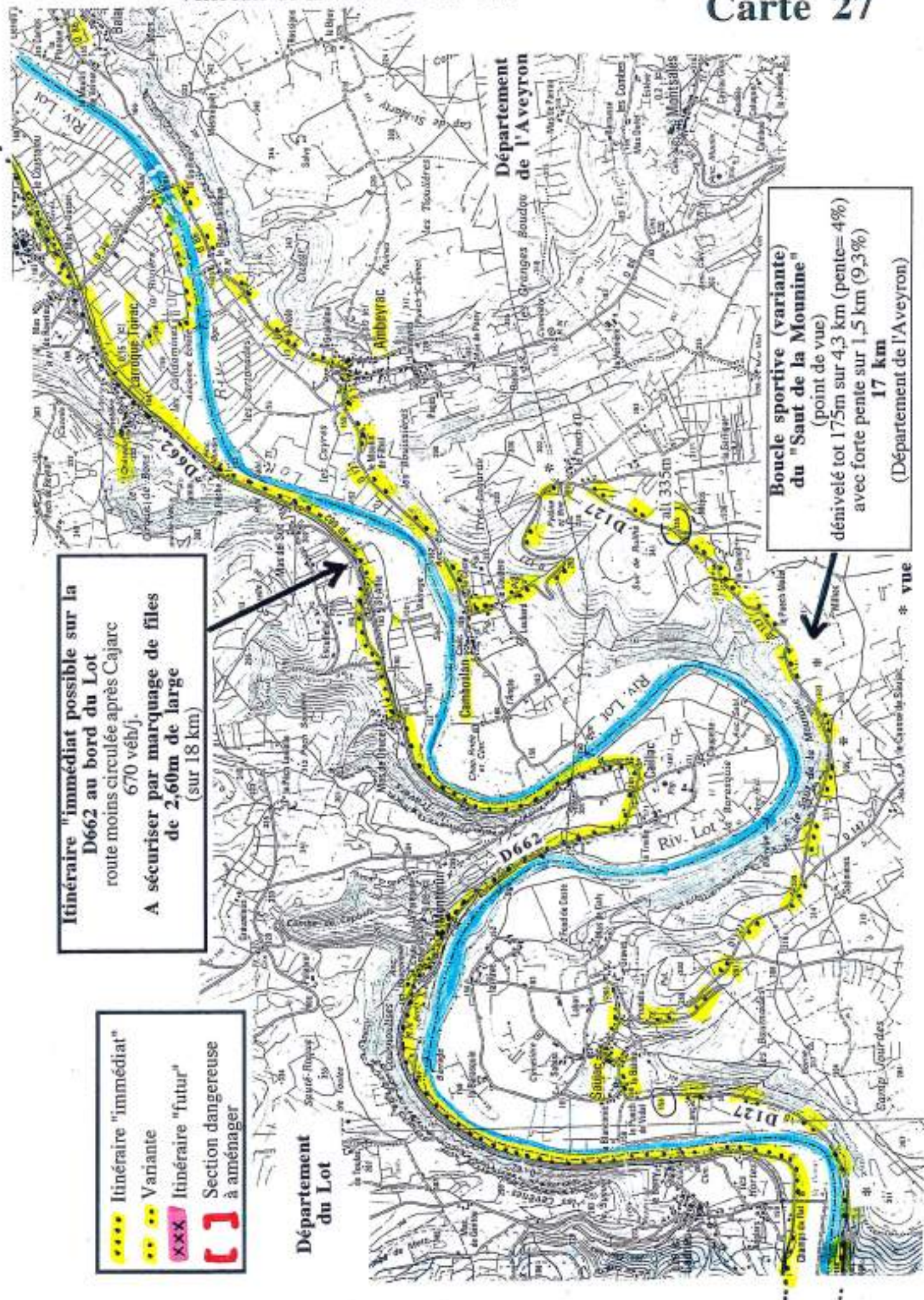
Itinéraire principal (suite)

Après Larnagol
itinéraire rive gauche
pour éviter la D662:
petite route très tranquille
avec beaux points de vue
(dénivelé de 60m)

Anc écluse de Cregols
Route coupée car risque
d'éboulement de la falaise
Autoriser le passage
des cyclistes

← Voir
carte 23





Itinéraire "immédiat possible sur la D662 au bord du Lot route moins circulée après Cajarc 670 véh/j. A sécuriser par marquage de files de 2,60m de large (sur 18 km)

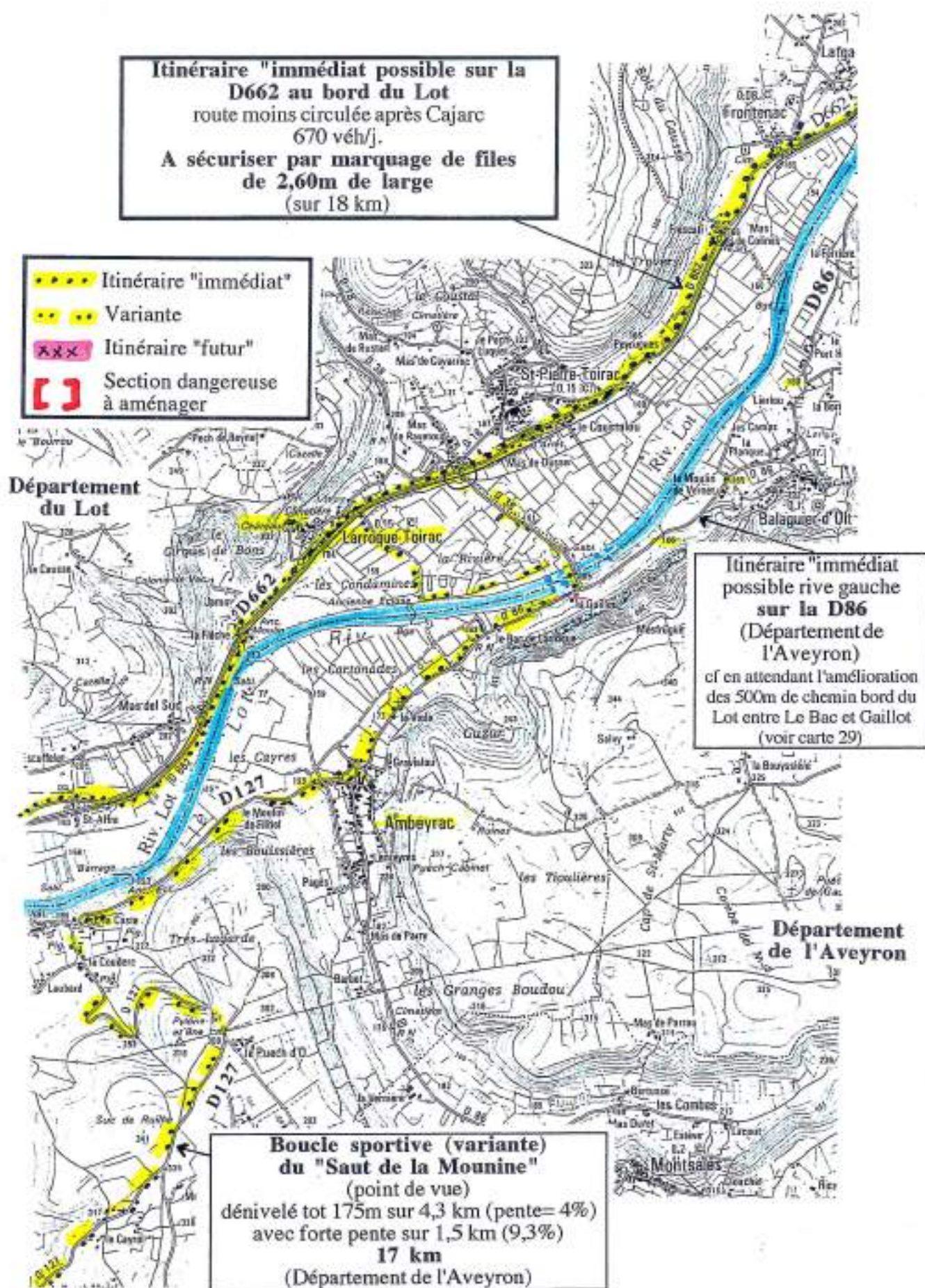
●●●● Itinéraire "immédiat"
●● Variante
XXX Itinéraire "futur"
[] Section dangereuse à aménager

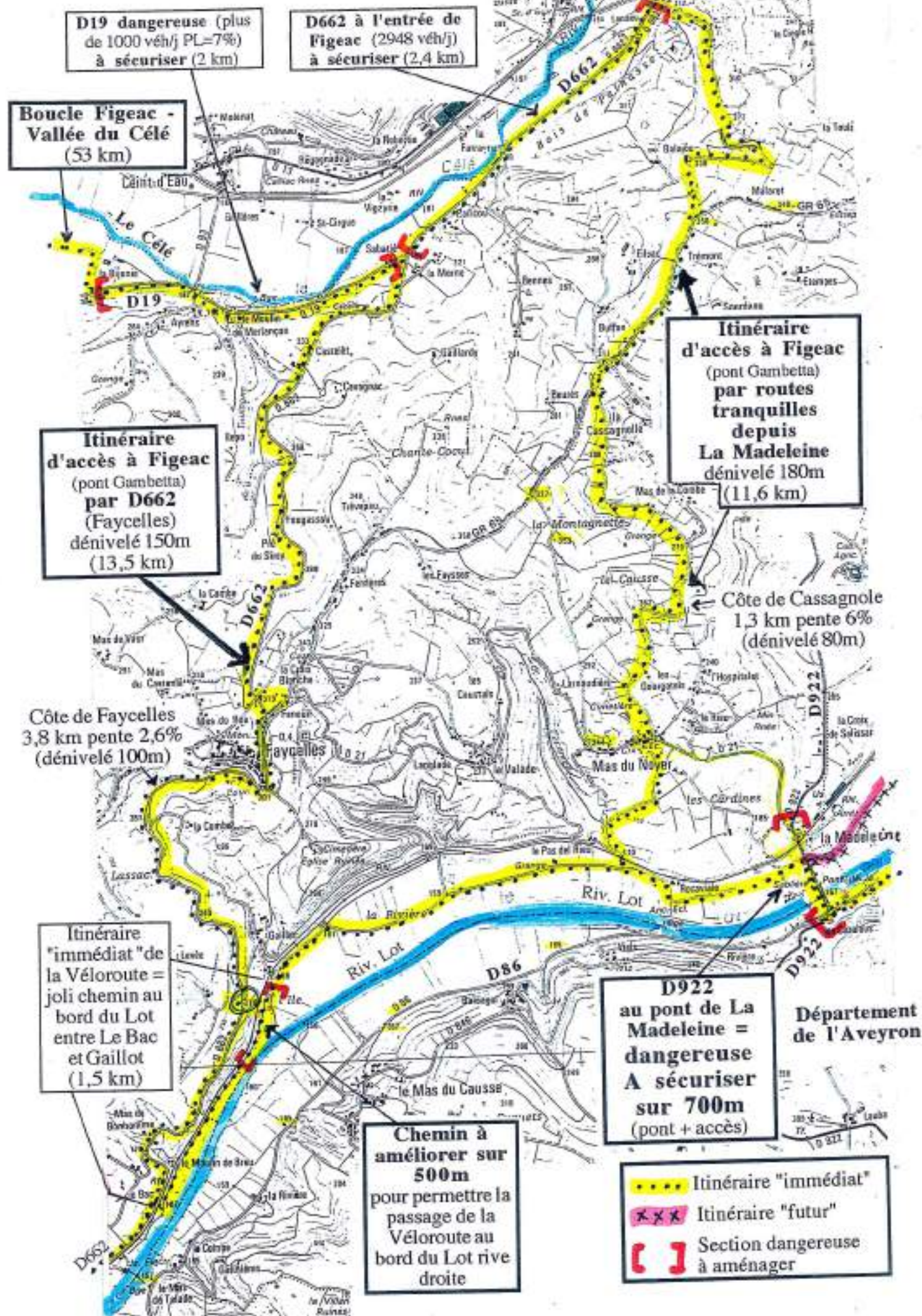
Boucle sportive (variante) du "Saut de la Mounine"
 (point de vue)
 dénivelé tot 175m sur 4,3 km (pente= 4%)
 avec forte pente sur 1,5 km (9,3%)
17 km
 (Département de l'Aveyron)

Département du Lot

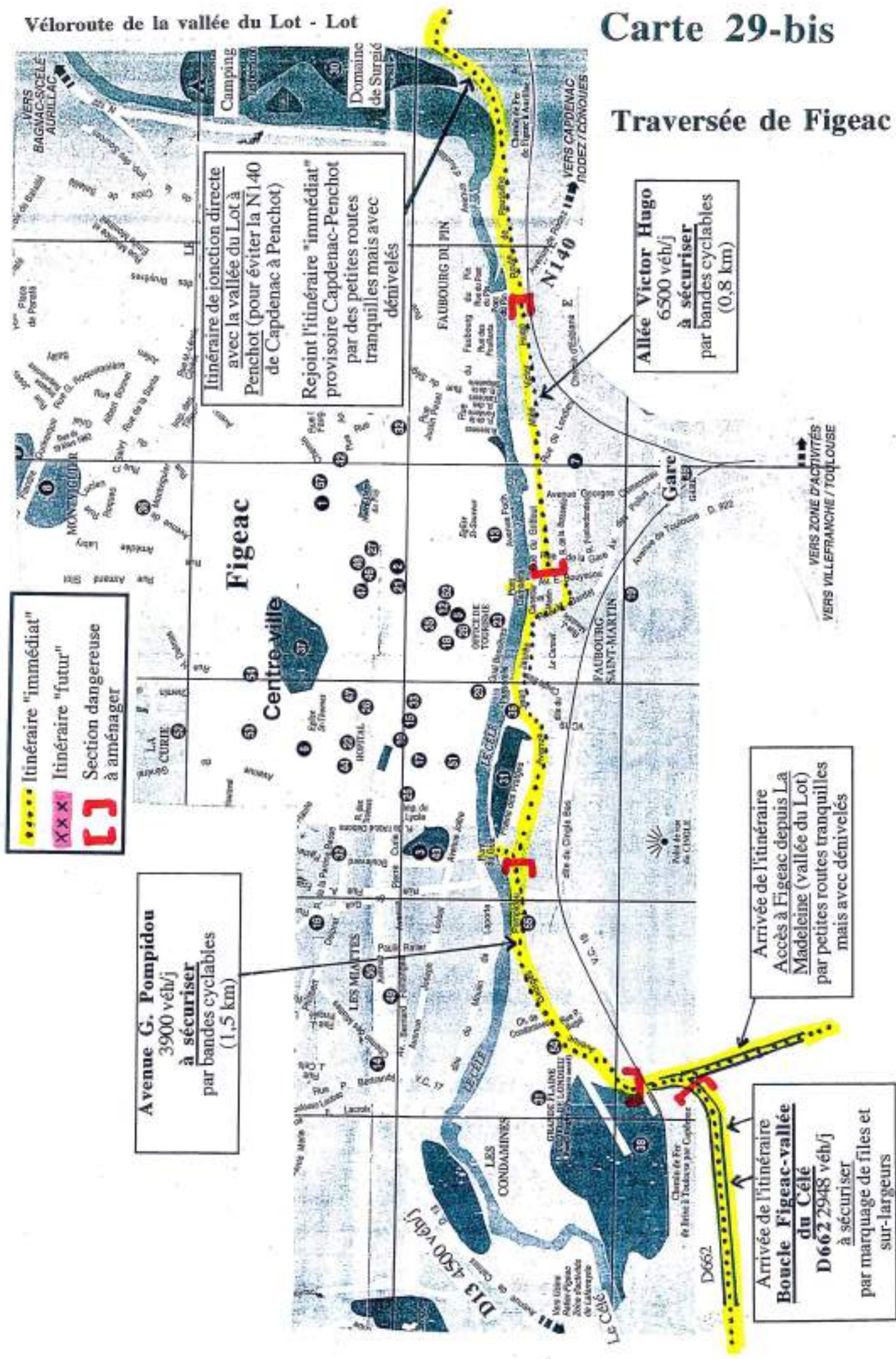
Département de l'Aveyron

* vue





Traversée de Figeac



●●●●● Itinéraire "immédiate"
●●●●● Itinéraire "futur"
[] Section dangereuse à aménager

Itinéraire de jonction directe avec la vallée du Lot à Penchot (pour éviter la N140 de Capdenac à Penchot)
 Rejoint l'itinéraire "immédiate" provisoire Capdenac-Penchot par des petites routes tranquilles mais avec dénivelés

Allée Victor Hugo
 6500 véh/j
 à sécuriser par bandes cyclables (0,8 km)

Avenue G. Pompidou
 3900 véh/j
 à sécuriser par bandes cyclables (1,5 km)

Arrivée de l'itinéraire Accès à Figeac depuis La Madeleine (vallée du Lot) par petites routes tranquilles mais avec dénivelés

Arrivée de l'itinéraire Boucle Figeac-vallée du Célé
 D662 2948 véh/j
 à sécuriser par marquage de files et sur-largeurs

VERS ZONE D'ACTIVITÉS VILLEFRANCHE / TOULOUSE

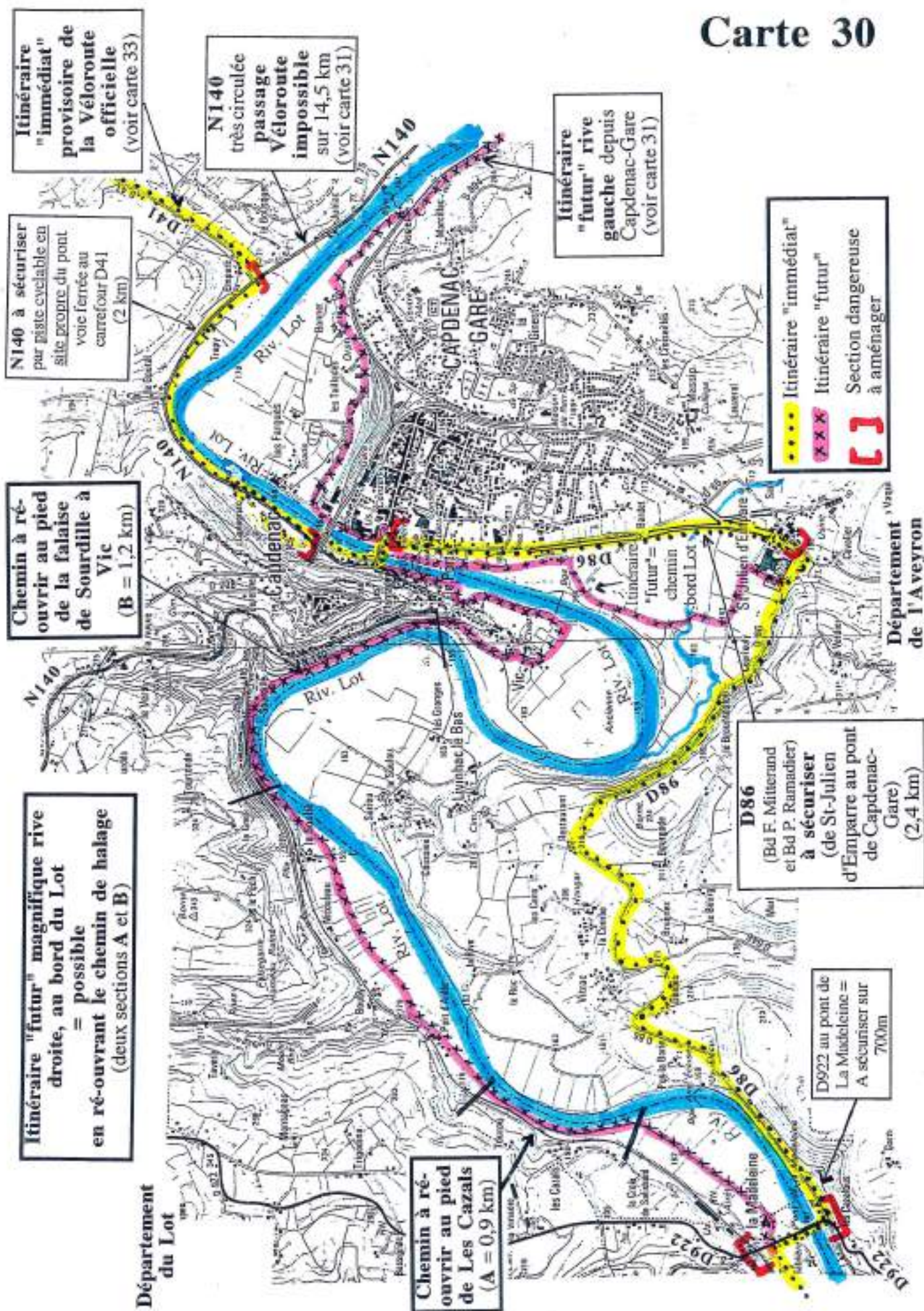
VERS BAGNAC-SUCELE AURILLAC
 Camping
 Domaine de Surgié

MONTEGILBERT
 LA CURIE
 Centre-ville
 LES MIANETTES
 LES CONDAMINNES

FAUBOURG DU PIN
 N140
 VERS CAPDENAC RODEZ / CORDOUES

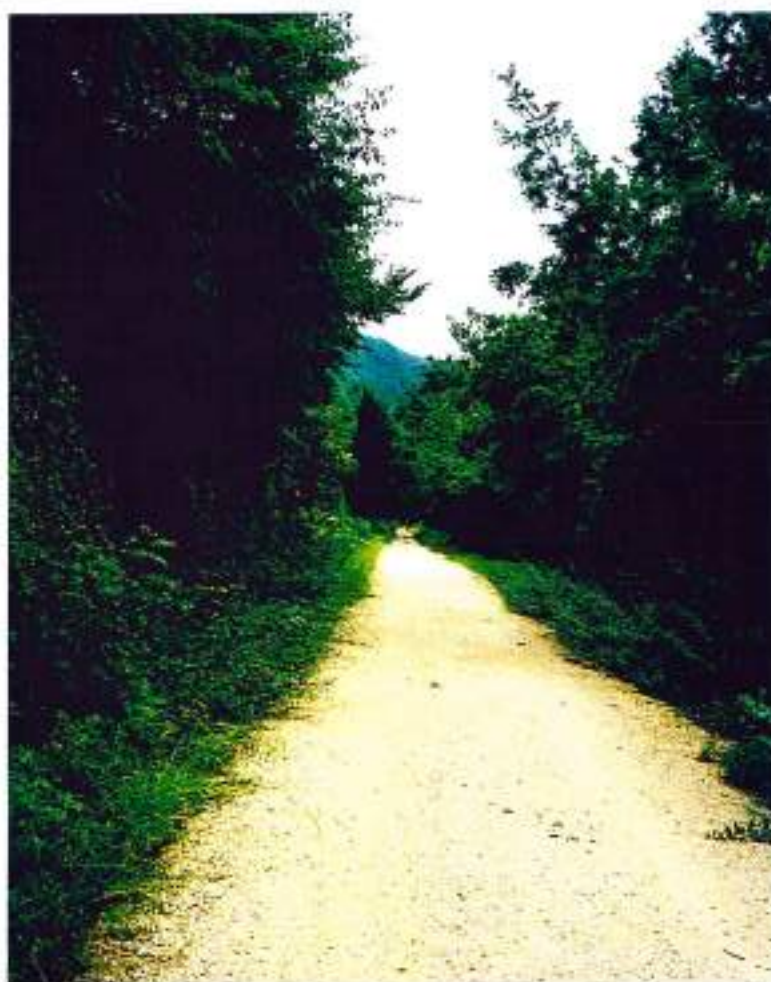
LE CELER
 FAUBOURG SAINT-MARTIN
 Gare
 VERS ZONE D'ACTIVITÉS VILLEFRANCHE / TOULOUSE

LES CONDAMINNES
 BOULEVARD FLAINE
 D662
 D13 4500 véh/j





46-1 (n°6-30)- La Voie Verte Touzac-Duravel (4 km): le début à l'église d'Aglan-Soturac



46-2 (n°7-16)- La Voie Verte Touzac-Duravel: revêtement bien roulant après deux jours de pluie



46-3 (n°7-29)- La D8 à Vire-sur-Lot: à sécuriser sur 2 km



46-4 (n°7-2°-5)- L'arrivée de l'itinéraire au pied du pont de Puy l'Evêque: à sécuriser

Véloroute de la vallée du Lot dans le Lot



46-5 (n°7-2°-7)- Pont de Puy l'Evêque: à sécuriser par marquage de files et sur-largeurs



46-6 (n°7-2°-9)- Puy l'Evêque, rue des Platanes: à sécuriser par bandes cyclables de 1m

Véloroute de la vallée du Lot dans le Lot



46-7 (n°7-2°-31)- D44 de Puy l'Evêque vers Grézels: à sécuriser par marquage de files ou élargissement de la chaussée et sur-largeurs (2,5 km)



46-8 (n°8-3)- Joli chemin tranquille de Grézels à Pescadoires (rive gauche)

Véloroute de la vallée du Lot dans le Lot



46-9 (n°8-7)- Pont de Castelfranc: à sécuriser par marquage de files



46-10 (n°7-1°-23)- Duravel - future Voie Verte: début du chemin piétonnier à l'ancien arrêt (D58)



46-11 (n°7-1°-27)- Pont SNCF de Lacroze à Vire-sur-Lot: un site magnifique pour la future Voie Verte



46-12 (n°7-2°-17)- Future Voie Verte Puy l'Evêque-Castelfranc: l'emprise de la voie ferrée déjà aménagée en sentier au pont de Pescadoires

Véloroute de la vallée du Lot dans le Lot



46-13 (n°8-26)- Future Voie Verte Puy l'Evêque-Castelfranc: le début de la piste cyclable déjà aménagée sur l'anc voie ferrée à Prayssac, côté terrain de boules



46-14 (n°8-17)- Future Voie Verte Puy l'Evêque-Castelfranc: l'emprise de la voie ferrée entre Prayssac et Castelfranc au pied de la D911 (au magasin Cassan Matériaux)



46-15 (n°8-11)- La Voie Verte de Castelfranc à la Plaine de Mirandol: le début du sentier à Castelfranc



46-16 (n°8-15)- La Voie Verte de Castelfranc à la Plaine de Mirandol: parallèle à la D9

Véloroute de la vallée du Lot dans le Lot



46-17 (n°9-26A)- Albas - début du chemin de halage au pied du village: praticable à vélo



46-18 (n°9-27A)- Albas - magnifique chemin de halage au pied de la falaise: végétation et site remarquables (1km praticable)



46-19 (n°9-28A)- Albas - chemin de halage entre le cimetière et Cambou: à ré-ouvrir en priorité sur 0,5 km



46-20 (n°9-33A)- La D8 entre Albas et Luzech: 2 km à sécuriser avant Luzech par marquage de files

Véloroute de la vallée du Lot dans le Lot



46-21 (n°9-7A)- Le premier pont de Luzech (D8 direction Albas): à sécuriser



46-22 (n°10-6A)- Le deuxième pont de Luzech (D8 direction Douelle): à sécuriser

Véloroute de la vallée du Lot dans le Lot



46-23 (n°9-9A)- Luzech- Le pont SNCF sur le Lot: à aménager à terme, pour un accès magnifique piétonnier et cyclable à la ville



46-24 (n°10-7A)- Parnac- carrefour D23/D8: à sécuriser pour éviter la D8

Véloroute de la vallée du Lot dans le Lot



46-25 (n°10-9/9A)- Parnac-Cels- Le carrefour dangereux avec la D8: à éviter par aménagement de l'ancienne voie ferrée



46-26 (n°10-12/12A)- D8 dangereuse entre Cels-Parnac et Douelle sur 1,6 km: à éviter par aménagement de l'ancienne voie ferrée

Véloroute de la vallée du Lot dans le Lot



46-27 (n°10-29/29A)- Rue de Douelle au bord du Lot: à autoriser aux cyclistes à contre-sens



46-28 (n°10-11/11A)- L'emprise de l'ancienne voie ferrée parallèle à la D8 entre Cels-Parnac et Douelle:
le début, en haut de la côte de la "cévenne de Vidaillac", à la traversée de la D8

Véloroute de la vallée du Lot dans le Lot



46-29 (n°10-33/33A)- L'emprise de l'ancienne voie ferrée parallèle à la D8 entre Cels-Parnac et Douelle:
emprise disponible avec ballast, à la Combe de Vidailiac



46-30 (n°11-28A)- La D8 1 km après Douelle vers Cahors (tronçon A):
1,6 km à sécuriser par ré-ouverture du chemin de halage envahi par la végétation (visible à gauche sur la photo)

Véloroute de la vallée du Lot dans le Lot



46-31 (n°11-25A)- Flaynac- Le chemin de halage privatisé par un particulier, en direction de Douelle: l'ouverture permettrait d'éviter 500m de D8



46-32 (n°11-26A)- D8 après Douelle vers Cahors (tronçon A): l'accès à la route parallèle vers Flaynac évitant la D8 sur 500m, privatisée en contre-bas



46-33 (n°11-16A)- D8 vers Flaynac, carrefour avec C6: tronçon C à sécuriser



46-34 (n°11-36A)- Flaynac - Le chemin de halage existant: à améliorer pour un bel itinéraire "futur" évitant la D8



46-35 (n°11-2/2A)- Pradines -rue de Poujal: la D8 (tronçon D) à sécuriser



46-36 (n°11-11A)- Pradines - Joli sentier pédestre: à aménager pour les vélos (0,6 km)

Véloroute de la vallée du Lot dans le Lot



46-37 (n°11-8A)- Labéraudie - Côte de la Roussille: à autoriser aux vélos à contre-sens



46-38 (n°11-29A)- D8 entrée de Cahors -avenue Maryse Bastié (tronçon E): à sécuriser (1,3 km)

Véloroute de la vallée du Lot dans le Lot



46-39 (n°11-3A)- Chemin bord du Lot du Moulin de Labéraudie aux HLM: à aménager



46-40 (n°11-21/21A)- Voie Verte existante de Douelle à Mercuès (5 km): le pont SNCF sur le Lot



46-41 (n°10-28/28A)- Voie Verte existante de Douelle à Mercuès (5 km): le sentier au pied de Mercuès



46-42 (n°11-27/27A)- Voie Verte existante de Douelle à Mercuès (5 km): le sentier au dessus de l'usine électrique de Mercuès, sous la D911



46-43 (n°11-25/25A)- Voie Verte existante de Douelle à Mercuès (5 km): l'emprise disponible à la fin de la Voie Verte, en direction de la ZA Englandières



46-44 (n°11-10/10A)- Future liaison Mercuès-Cahors Englandières: l'emprise disponible, parallèle à la voie ferrée, après le pont D911 sur voie ferrée

Véloroute de la vallée du Lot dans le Lot

46-45 (n°3/3AA)-
Extrémité nord de la ZI Regourd
(Cahors):
talus à ballast, emprise disponible?



46-46 (n°13-14/14A)- Cahors- Chemin au bord du Lot, rive droite entre le pont de Regourd et le pont des Remparts: à améliorer sur 0,9 km

Véloroute de la vallée du Lot dans le Lot



46-47 (n° 12-11A)- Cahors- Pont Valentré: pont à autoriser aux vélos, la véloroute passera sur le pont



46-48 (n° 12-14A)- Cahors- Allée des Soupirs et Quai Cavaignac: large trottoir côté Lot à aménager pour le passage des cyclistes en sécurité

Véloroute de la vallée du Lot dans le Lot



46-49 (n°12-15A)- Cahors- Pont Louis-Philippe, 14800 véh/j, aucun marquage au sol: à sécuriser



46-50 (n°12-18A)- Cahors- Promenade de Coty: beau chemin au bord du Lot pour traverser la ville

Véloroute de la vallée du Lot dans le Lot



46-51 (n°12-8A)- Cahors- Pont de Cabessut, 12000 véh/j, aucun marquage: à sécuriser



46-52 (n°14-15/15A)- Cahors- Le chemin au bord du Lot au niveau du camping: à aménager sur 800m

Véloroute de la vallée du Lot dans le Lot



46-53 (n°14-36/36A)- La D911 du carrefour Cavaniès à l'écluse d'Arcambal: 1,3 km dangereux à sécuriser ou éviter en aménageant le chemin de halage

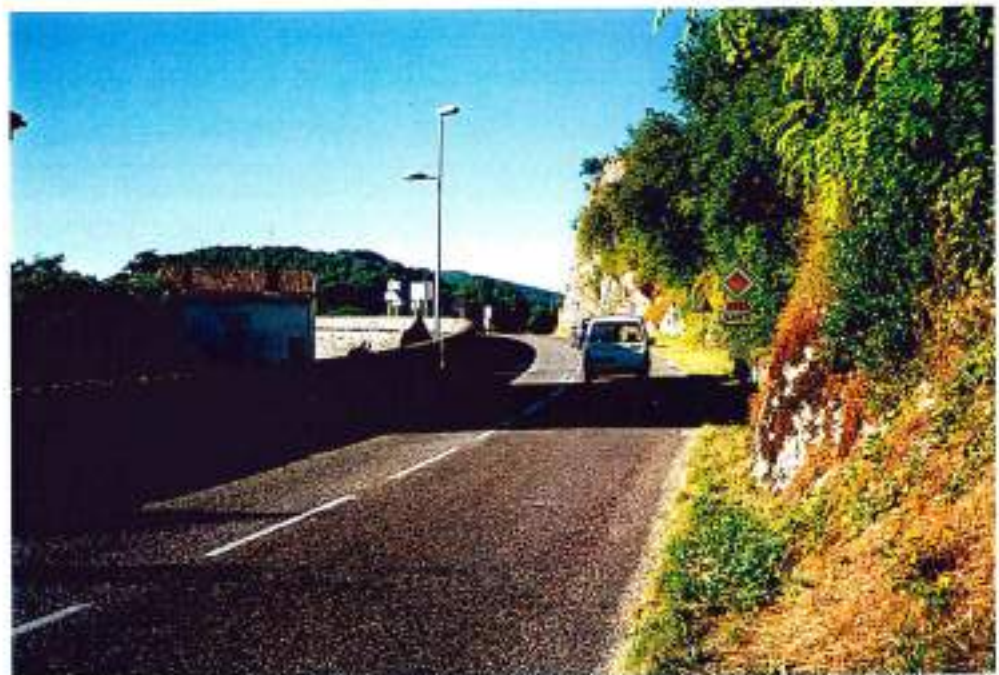


46-54 (n°14-31A)- Le chemin de halage existant du carrefour Cavaniès à l'écluse d'Arcambal: à aménager pour un itinéraire évitant la D911

Véloroute de la vallée du Lot dans le Lot



46-55 (n°14-28/28A)- Arcambal - petite route tranquille parallèle à la voie ferrée: tronçon agréable de la Véloroute



46-56 (n°14-24/24A)- La D653 entre le carrefour D49 et l'entrée de Vers: à sécuriser sur 250m

Véloroute de la vallée du Lot dans le Lot



46-57 (n°15-13A)- La D662 à la sortie de Vers (direction St-Géry): à éviter sur 7 km jusqu'à Bouziès



46-58 (n°15-15A)- La D662 entre Vers et St-Géry: danger avec un bus, à éviter

Véloroute de la vallée du Lot dans le Lot



46-59 (n°15-14A)- La voie ferrée à la sortie de Vers (direction St-Géry): possibilité d'aménager un itinéraire au bord de la voie ferrée ?



46-60 (n°14bis-11A)- L'écluse de Planols à Béars: en face la falaise au pied de laquelle un chemin devrait être ré-ouvert sur 1 km en direction de Pasturat

Véloroute de la vallée du Lot dans le Lot



46-61 (n°14bis-15A)- Béars, début de l'ancien chemin au pied de la falaise en direction de Pasturat: à ré-ouvrir sur 1 km pour créer un itinéraire rive gauche



46-62 (n°17bis-21/21A)- Pasturat, la fin du chemin rive gauche dans la plaine, en direction de Béars: à ré-ouvrir au pied de la falaise sur 1 km

Véloroute de la vallée du Lot dans le Lot



46-63 (n°15-20A)- St-Géry, le chemin rural vers Les Masseries



46-64 (n°15-26A)- La D662 après St-Géry/Les Masseries: 500m étroits au pied de la falaise avant Bouziès

Véloroute de la vallée du Lot dans le Lot



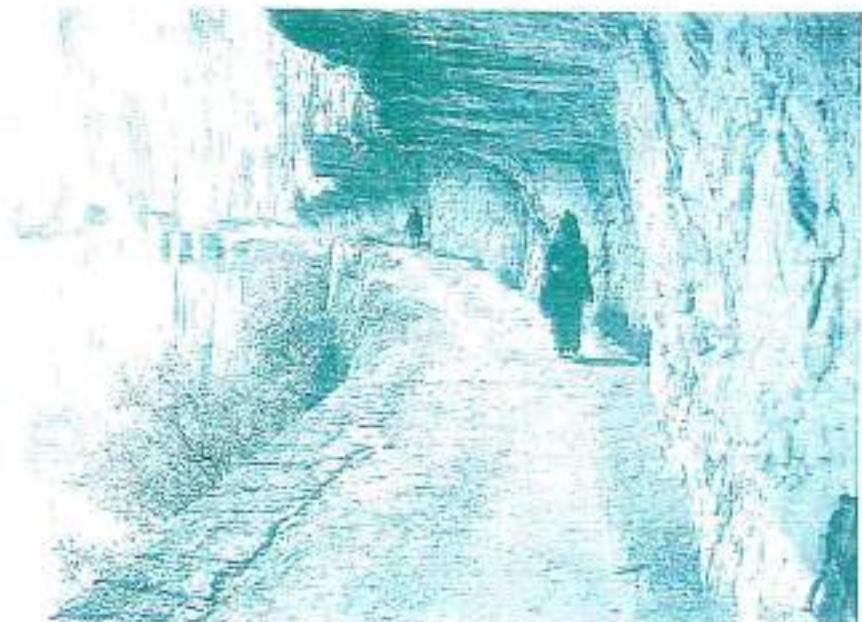
46-65 (n°15-11A)- Le pont de la voie ferrée à St-Géry/Les Masseries: vue en direction de l'accès côté D662 et V2 Les Masseries



46-66 (n°15-14A)- Le pont de la voie ferrée à St-Géry/Les Masseries: 1,70m disponible côté amont, pour créer un sentier de 0,70m de large



46-67 (n°15-32A)- L'ancien chemin de halage "chemin de Ganil" à Bouziès: un site merveilleux pour la Véloroute



46-68 (livre de Mr Baux)- Le "chemin de Ganil" il y a 100 ans: chemin en pierre bien nivelé, praticable par les piétons et les chevaux
(source: archives de la SEL, livre de Mr Baux)

Véloroute de la vallée du Lot dans le Lot



46-69 (n°15ter-4A)- Vallée du Célé- La D41 près de Conduché: étroite (5,20 m), pas de marquage de files, pas de bas-côtés. A sécuriser



46-70 (n°15ter-8A)- Vallée du Célé- La D41 à la sortie de Cabrerets: étroite (5 m), pas de marquage de files, pas de bas-côtés. A sécuriser



46-71 (n°15ter-11A)- Vallée du Célé- D41- Tunnel de La Pescalerie: à sécuriser par signalisation, limitation de vitesse, éclairage permanent.



46-72 (n°15ter-12A)- Vallée du Célé- La D41 après le tunnel de La Pescalerie: chaussée très étroite (4,60 m). A sécuriser.

Véloroute de la vallée du Lot dans le Lot



46-73 (n°15ter-13A)- Vallée du Célé- D41- Bases de canoës après Cabrerets; sources de trafic automobile sur le premier tronçon.



46-74 (n°15ter-15A)- Vallée du Célé- D41- Deuxième tronçon après le pont de Monteils; chaussée de plus de 5,20m de large

Véloroute de la vallée du Lot dans le Lot



46-75 (n°15ter-16A)- Vallée du Célé- D19 avant Figeac: chaussée de 6 m, à sécuriser par marquage de files et sur-largeurs
voir aussi plus loin la photo n°46-87- D662 dans Figeac av G. Pompidou



46-76 (n°16-5A)- La D8 après Crégols, route barrée à l'ancienne écluse: autoriser le passage des vélos (photo du 27-06-2000)

Véloroute de la vallée du Lot dans le Lot



46-77 (n° 16-30A)- La D662 entre Lamagol et Cajarc: défilé étroit après Seuzac, chaussée de moins de 5,60m de large. A éviter



46-78 (n° 16-5A)- La D19 à Andressac: à sécuriser (0,3 km)

Véloroute de la vallée du Lot dans le Lot



46-79 (n° 16-19A)- La D662 avant Cajarc: descente de 1,3 km, 1200 véh/j, chaussée de 7,20m.
A sécuriser



46-80 (n° 16-20A)- La D662 avant Cajarc - La rampe, chemin du GR: à améliorer pour un accès direct au bord du Lot

Véloroute de la vallée du Lot dans le Lot



46-81 (n°17-34A)- La D662 entre Cajarc et Frontenac, ici après Montbrun: section rectiligne au bord de la voie ferrée, à sécuriser par marquage de files



46-82 (n°17-5A)- Après Frontenac, chemin au bord du Lot entre passage à niveau "Le Bac" (aire de loisirs) et Gaillot: beau chemin au Moulin de Breu

Véloroute de la vallée du Lot dans le Lot



46-83 (n°17-9A)- Après Frontenac, chemin au bord du Lot entre passage à niveau "Le Bac" (aire de loisirs) et Gaillot: 500m dégradé, revêtement à améliorer



46-84 (n°17-12A)- La D922 entre le chemin vers Gaillot et le pont de La Madeleine: 700m dangereux, à sécuriser (il y a la place, chaussée de 6,30m)

Véloroute de la vallée du Lot dans le Lot



46-85 (n°17-34A)- D922 - Le pont de La Madeleine: trafic élevé, ligne médiane pointillée, pas de limitation de vitesse, pas d'aménagement. A sécuriser.



46-86 (n°15bis-20A)- Itinéraire d'accès direct à Figeac par la D662 (Faycelles): cyclo-touristes américains (agence Butterfield and Robinson) au sommet de la côte (dim 26-09-99)

Véloroute de la vallée du Lot dans le Lot



46-87 (n° 18-24A)- La D662 dans Figeac- Avenue G. Pompidou: à sécuriser par bandes cyclables



46-88 (n° 18-28A)- La D86 à St-Julien d'Empare, direction Capdenac: à sécuriser

Véloroute de la vallée du Lot dans le Lot



46-89 (n° 18-29A)- La D86 Bd F. Mitterand à Capdenac-Gare: à sécuriser



46-90 (n° 18-34A)- La D86 Bd P. Ramadier, face au camping, à Capdenac-Gare: à sécuriser



46-91 (n° 18-36A)- Pont D994 à Capdenac-Gare: à sécuriser par bandes cyclables de 1 mètre de large



46-92 (n° 18-17)- La Madeleine, fin du chemin rural bord Lot au pied de Les Cazals: chemin de halage à ré-ouvrir sur 0,8 km pour l'itinéraire "futur"



46-93 (n°18-14)- Jolie route au bord du Lot rive droite entre La Madeleine et Capdenac pour l'itinéraire "futur": ici vue avant Sourdille



46-94 (n°17bis-34A)- Le début du chemin rive droite au pied de la falaise de Capdenac-le-Haut; à la sortie du tunnel de Vic (à ré-ouvrir sur 1,2 km jusqu'à Sourdille)



46-95 (n° 17bis-32)- Capdenac-le-Haut- Ancien tunnel navigable de Vic: site pour la Véloroute sur l'itinéraire "futur" rive droite La Madeleine-Capdenac